

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE L'ESCARÈNE Séance du 29 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le lundi vingt-neuf juin, à dix-huit heures, le Conseil municipal, légalement convoqué le vingt-cinq juin deux mille vingt-six, s'est réuni au siège de la mairie de l'Escarène, sous la présidence de Madame Céline Duquesne, Maire.

Etaient présents :

DUQUESNE Céline, SIMON Raphaël, GASC Annie, TAMAZOUT Maurice, SMANIOTTO Amélie, ARNULF Julien, RATTI Phillipe, MANGIN Flora, CAUCHETEUX Virginie, PANERO Stéphane, AZEMAR Corinne, PELUSO Alain, SOARES Lily-Rose, GUIRAL Yoann, CHOLVIN Nolan, FOUQUET Hervé, DONADEY Pierre, VALLAURI Jean-Claude, DOTTAIN Laurence, SOUMATI Damien,

Absents représentés :

MIGONE Anaïs représentée par TAMAZOUT Maurice, PEREZ Jennifer représentée par DUQUESNE Céline, Raoul PIALA représenté par DONADEY Pierre,

Absents excusés : /

Madame SMANIOTTO Amélie a été nommée secrétaire de séance

Délibération n°: 26 06 03

Objet :

Demande de subvention pour un dispositif de compartimentage incendie à l'école Saint-Exupery

Madame le Maire expose au Conseil municipal que, dans le cadre d'un complément de sécurisation des dispositifs incendie au sein de l'école Antoine de Saint Exupery de l'Escarène, il est impératif de renforcer le compartimentage des locaux.

L'objectif est de garantir l'évacuation sécurisée des enfants et du personnel tout en limitant la propagation d'un éventuel incendie au sein du bâtiment.

Il est donc proposé d'installer un bloc-porte de type « dispositif actionné de sécurité » (DAS), prêt à peindre, permettant ainsi de renforcer la sécurité de l'établissement.

Le coût estimatif de ce devis est de 7.437,80 € HT soit 8.925,36 € TTC

Ce montant comprend :

- La fourniture du bloc-porte prêt à peindre ;
- La pose complète de l'ensemble ;
- Les réglages et essais de fonctionnement, garantissant que le dispositif est immédiatement opérationnel et conforme aux attentes des commissions de sécurité

Transmis à la Préfecture le : Date visa

Affiché le : 13/07/2026

AR Prefecture

006-210600573-20260629-20-0603-DE
Reçu le 13/07/2026
Publié le 13/07/2026

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Où l'exposé de Madame le Maire, après en avoir délibéré

- Approuve la mise en place du dispositif de compartimentage proposé pour un montant de 7.437,80 € HT soit 8.925,36 € TTC ;
- Sollicite un financement de 50% auprès du Conseil départemental selon le plan de financement suivant :

DEPENSES	MONTANT HT	RECETTES	MONTANT HT
Dispositif compartimentage de sécurité	7.437,80 €	Conseil Départemental	3.718,90 €
		Commune	3.718,90 €
TOTAL	7.437,80 €	TOTAL	7.437,80 €

- Autorise Madame le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à la mise en œuvre de cette opération ;
- Dit que les crédits nécessaires à la réalisation de l'opération seront inscrits dans le budget principal de la commune.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de présents : 20

Nombre de votants : 23

Pour :

DUQUESNE Céline, SIMON Raphaël, GASC Annie, TAMAZOUT Maurice, SMANIOTTO Amélie, ARNULF Julien, RATTI Phillipe, MANGIN Flora, CAUCHETEUX Virginie, PANERO Stéphane, AZEMAR Corinne, PELUSO Alain, SOARES Lily-Rose, GUIRAL Yoann, CHOLVIN Nolan, FOUQUET Hervé, MIGONE Anaïs, PEREZ Jennifer, DONADEY Pierre, VALLAURI Jean-Claude, DOTTAIN Laurence, SOUMATI Damien, Raoul PIALA.

Contre : /

Abstentions: /

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme.

LA SECRÉTAIRE DE SÉANCE
Amélie SMANIOTTO



MME LE MAIRE
Céline DUQUESNE



Transmis à la Préfecture le : Date visa

Affiché le : 13/07/2026

AR Prefecture

006-210600573-20260629-202603-DE
Reçu le 13/07/2026
Publié le 13/07/2026